

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 836 du 24 juin 1953 :

n° 836

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

### TEXTE INTÉGRAL

M. Robin, ingénieur H.C. du cadre local des Travaux publics, est chargé, en outre de ses attributions actuelles, d'établir un rapport sur le fonctionnement de la Nouvelle Centrale Electrique. Il devra notamment, dans ce rapport, faire ressortir l'état d'avancement des travaux de mise au point des matériels et appareils suggérés par les Commissions de réception. Il devra également vérifier l'état actuel de fonctionnement de l'ensemble des appareils et matériels et proposer les mesures urgentes ou non qui s'imposent pour leur parfaite remise en état de marche afin que le fonctionnement continu de la Centrale soit assuré. Il devra enfin étudier une répartition du personnel, actuellement en service, pour que le rendement dudit personnel soit le meilleur possible. L'ingénieur chef de la Nouvelle Centrale et l'ingénieur chef de l'exploitation de l'Usine Electrique, ainsi que les personnels sous leurs ordres, donneront à M. Robin tous renseignements utiles et toutes facilités dans l'accomplissement de sa tâche. L'ingénieur en chef, Directeur du Service des Travaux publics, est chargé de l'application de la présente décision.